



coalitie tegen de honger
coalition contre la faim

Avis de la Coalition Contre la Faim sur l'exposé d'orientation politique de la ministre de la Coopération au développement au sujet de la sécurité alimentaire

Le 6 novembre, la ministre de la Coopération au développement, chargée des grandes villes a publié son [exposé d'orientation politique pour la législature](#) à venir et sa [note de politique générale pour 2021](#). La Coalition contre la faim a analysé les orientations liées aux questions de sécurité alimentaire. En voici les grandes lignes.

Retour de la sécurité alimentaire à l'avant-plan

Dans le domaine de la lutte contre la faim (ODD2), la note accorde une **place centrale aux notions de sécurité alimentaire et de droit à l'alimentation**. La note réitère l'engagement belge à consacrer [15% de son APD à la lutte contre la faim](#) et reconnaît le **rôle majeur des petites exploitations agricoles** en vue de garantir l'accès à la nourriture aux communautés locales : *“L'éradication de la faim est l'une des promesses que nous nous devons de tenir. Dans ce contexte, une attention particulière sera accordée à l'appui aux petites exploitations agricoles, car ce sont elles qui garantissent aux communautés locales l'accès à la nourriture”*.

Pour rappel, lors du démantèlement du Fonds belge pour la sécurité alimentaire (FBSA), une résolution parlementaire du 20 avril 2017 demandait au gouvernement d'intégrer le thème de la sécurité alimentaire et de donner une attention particulière aux besoins et défis liés à l'agriculture de petite taille/familiale. [L'évaluation par le Service d'Évaluation Spéciale du FBSA](#) et de l'intégration du thème de la sécurité alimentaire dans la Coopération belge au développement avait conclu que les recommandations du parlement n'avaient pas été suivies. Remettre la sécurité alimentaire dans les priorités de la Coopération au développement en considérant les petites exploitations agricoles comme partenaires essentielles était un virage nécessaire au vu de [l'augmentation de l'insécurité alimentaire depuis plus de 5 ans](#) mais aussi des aggravations entraînées par la crise du coronavirus. Soutenir les petites exploitations agricoles implique également de collaborer avec les organisations paysannes (OP) et de tenir compte des situations spécifiques des femmes, des peuples autochtones, des pasteurs ou encore des pêcheurs.

Enfin, la note fait le lien entre urgence et long terme, entre enjeux environnementaux et agriculture lorsqu'elle énonce : *“nous voulons calquer la stratégie agricole sur des systèmes alimentaires durables.”*

Des systèmes alimentaires durables fondés sur les droits humains et la transition agroécologique

La note de Politique Générale met l'approche des Droits humains au centre de la stratégie de coopération et l'orientation politique reconnaît le **droit à l'alimentation** comme pilier des systèmes alimentaires durables. Pour la Coalition contre la Faim, [l'approche basée sur les droits humains](#) doit être centrale dans la stratégie de la coopération belge. Cette approche s'est renforcée avec la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales](#). Autre point positif de la note, le fait de s'engager à **investir dans l'agroécologie** comme manière de transformer les **systèmes alimentaires de manière durable**. C'est la première fois qu'un engagement en faveur de l'agroécologie apparaît dans un exposé d'orientation politique. L'accord de gouvernement mentionnait déjà les systèmes alimentaires durables comme horizon, la ministre de la Coopération au développement démontre ici qu'il y a déjà une vision sur la manière d'y arriver. La Coalition



contre la faim salue cette avancée étant donné qu'elle avait mis en évidence au travers d'une étude en 2020 que seulement 16% de l'aide belge dans le domaine de l'agriculture avaient été accordés à des projets qui soutiennent l'agroécologie. Dans la note nous pouvons lire : *“Nous avons jadis atteint notre prospérité grâce à l'industrialisation et à la combustion d'énergies fossiles [...] Le trajet de développement que nous avons emprunté n'est plus une option pour d'autres”*. Cela vaut également pour l'agriculture car le trajet de développement de la révolution verte exacerbe les inégalités, vide les campagnes et crée des dégradations environnementales intenable. Les pratiques agroécologiques sont déjà mises en œuvre avec succès par de nombreux paysan.ne.s du Sud. Comme le demandent de nombreuses organisations paysannes, la coopération doit participer à encourager ces pratiques plus justes et plus respectueuses. La prochaine étape est de se fixer des objectifs chiffrés et un agenda pour y parvenir : la [CCF demande de doubler la part de l'aide qui soutient l'agroécologie](#) d'ici à 2023.

Collaborer avec un secteur privé responsable

A la lecture de la note, le recours au secteur privé reste au cœur des instruments de développement mais à certaines conditions. *“Dans la mesure du possible, nous poursuivons l'approche recourant aux chaînes de valeur. Nous nous concentrons néanmoins sur les chaînes de valeur dont l'importance a été démontrée pour les plus démunies et qui garantissent un travail décent”*. Au-delà de l'efficacité pour les plus démunies et le souci du travail décent, c'est aussi de l'environnement dont le secteur privé doit tenir compte. *“Nous voulons également que les entreprises financées par BIO respectent les normes environnementales et se comportent de manière fiscalement responsable”*.

Toujours est-il que ces conditions n'ont rien de nouveau et que faire rimer financement du secteur privé avec travail décent, justice fiscale et respect de l'environnement devrait déjà être d'application. Les propositions actuelles ne permettent pas de répondre à ces enjeux et de garantir le principe de “do not harm” (tel que dans le cas du financement accordé à Feronia-PHC). La CCF tient à rappeler que le soutien à l'entrepreneuriat dans certaines filières, tel qu'envisagé jusqu'à aujourd'hui dans la coopération bilatérale, n'a pas apporté de résultat probant pour lutter contre l'insécurité alimentaire et pour promouvoir des systèmes alimentaires durables. La CCF accueille donc favorablement la proposition de renforcer dès 2021 l'impact des projets de BIO sur le développement des populations défavorisées et, le cas échéant, de revoir le contrat de gestion. Dès lors, la CCF est dans l'attente de voir quelles mesures seront prises pour renforcer la transparence, la reddition des comptes et l'approche de droits humains afin que le secteur privé qui reçoit l'aide de la Belgique œuvre véritablement pour le droit à l'alimentation tout en respectant le climat et la biodiversité. La [CCF rappelle le levier essentiel que joue l'économie sociale et solidaire, ainsi que l'appui aux micro-, petites et moyennes entreprises \(MPME\)](#) dans le secteur agricole et alimentaire pour atteindre ces objectifs. Et la CCF se tient bien évidemment prête à collaborer pour y parvenir.

De la cohérence à différents niveaux

La note témoigne d'une attention accrue accordée à la cohérence entre les politiques d'aides et le reste des politiques. L'impact des politiques commerciales est évoqué explicitement en lien avec la sécurité alimentaire : *“Nous voulons en outre œuvrer à la cohérence des politiques: il ne sert à rien d'aider les agriculteur·rices locaux·ales à devenir autonomes si la politique commerciale menée annihile tous ces efforts.”*. De même dans le domaine du climat et de l'environnement. *“Entre 2030 et 2050, le changement climatique devrait causer 250 000 décès supplémentaires par an en raison de la malnutrition, du paludisme, de la diarrhée et des vagues de chaleur”*. C'est pourquoi la Ministre déclare : *“Avec Enabel, nous étudions comment*

assurer une plus grande intégration et une augmentation du nombre de projets spécifiques liés au climat et à l'environnement".

La CCF a mis en avant à plusieurs reprises des cas d'incohérences de politiques pour le développement et mise en avant des [propositions concrètes](#) pour y remédier. Plus que jamais la cohérence de l'aide est primordiale en matière de sécurité alimentaire et le futur des décisions belges en matière d'accord de libre-échange, de politique agricole, énergétique ou de lutte contre le réchauffement climatique aura un impact sur les ambitions de la ministre en vue d'atteindre l'Objectif de développement durable visant à éradiquer la faim d'ici 2030.

La note évoque la mise en place d'un organe de concertation interministériel tout en continuant à s'appuyer sur les instruments déjà prévus par la loi pour renforcer la cohérence des politiques. La CCF accueille favorablement la mise en place de cet organe et aspire à des interactions entre ce dernier et le conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement. Par exemple, en sollicitant régulièrement des avis du Conseil consultatif et en tenant compte de ces derniers.

Des intentions à la mise en œuvre

En conclusion, la CCF considère que l'exposé d'orientation politique de la ministre de la Coopération au développement est prometteur quant aux approches et priorités décrites pour assurer la sécurité alimentaire dans les pays partenaires de la Belgique. Il reste aujourd'hui à détailler davantage comment ces intentions vont se traduire concrètement en mise en œuvre. Comment assurer à la fois cette continuité avec le secteur privé tout en remettant au centre de l'attention l'agriculture à petite échelle et l'investissement dans l'agroécologie? Comment garantir que le secteur privé respecte ses engagements? Comment assurer des réponses humanitaires qui renforcent une transformation durable des systèmes alimentaires? Comment renforcer la gouvernance des systèmes alimentaires basées sur les droits et la participation des ayants-droits, en particulier les femmes, les petits producteurs.trices alimentaires? Quels outils et dispositifs mettre en œuvre pour assurer une véritable cohérence de l'aide et une cohérence entre la coopération au développement et le reste des politiques belges? A la lecture de l'exposé d'orientation, la ministre semble vouloir prendre un tournant par rapport aux dernières années dans le secteur agriculture et sécurité alimentaire. Pour concrétiser ces ambitions et engager les changements nécessaires, une révision de la stratégie de la coopération belge en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire apparaît indispensable. Nous espérons que celle-ci se fera en collaboration étroite avec la société civile.
